

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	cadre reserve a l'autorite environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
02/07/2021	24/09/2021	2021-5470
Création d'un forage au lieu-dit "la Guilme	1. Intitulé du projet nchère", Freigné, commune de Vallons de l'Erdre (4-	4)
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pé	titionngire(s)
	r (ou des) mame(s) a domage ou de (ou des) per	mornial c(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
	Henom	
2.2 Personne morale	CADL de la Den dellèna	
Dénomination ou raison sociale	SARL de la Dandelière	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	HERVE Laurent	
RCS / SIRET 4 2 2 0 7 6 9	1 9 0 0 0 1 4 Forme juridique Sa	rl
RC3 / SIREI 4 2 2 0 / 0 7	ronne jonalque Sa	, ,
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obligatoire n° l au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des se (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autre	
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.  a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une prof. égale ou sup. à 50 m	a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une (Rubrique 1.1.1.0 de l'article R214-1 du code de l'e b) Prélèvement dans un système aquifère	profondeur de 115 m.
	4. Caractéristiques générales du projet	
4.1 Nature du projet, y compris les éven	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du foi	moidire
	tant la nappe contenue dans la nappe des schistes	de Grand Auverné (nappe de socle

4.2 Objectifs du projet
Alimentation d'une réserve en eau, pour irrigation des vergers.
La réserve en eau a été déclarée à la police de l'eau et est autorisée par arrêté préfectoral (arrêté n°2021/SEE/078 en date du 27 avril 2021). Une étude d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques a préalablement été présentée aux services de l'Etat, et plus précisément à la police de l'eau.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
- Travaux de foration à la tarière en diamètre 251 mm (5 mètres de profondeur), puis au marteau fond de trou (80 mètres de profondeur) en diamètre 165 mm, - Equipement du forage en tubage diamètre 125/140 mm (prétubage diamètre 180 mm sur les 5 mètres supérieurs) - Etanchéification de la partie haute du forage par cimentation jusqu'à - 10 m/sol. Les profondeurs seront ajustées en fonction des terrains traversés et des arrivées d'eau perçues.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Exploitation avec un débit de 40 000 m3/an maximum (à ajuster en fonction des résultats de l'essai de pompage mené une fois le forage réalisé)

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autoris	
L'utilisation du forage et les prélèvem	ents dans le système aquifère sont soumis à l'avis de de l'article R214-1 du code de l'environnement)	· ·
'	,	
45 Dimensional de marché de la		
	projet et superficie globale de l'opération - préciser l deurs caractéristiques	es unites de mesure utilisées  Valeur(s)
- Création d'un forage		Profondeur = 100 m
<ul><li>Buse surmontant la tête de forage</li><li>Dalle de propreté autour de la tête c</li></ul>	le forage	Diamètre = 1 m Surface 3 m <sup>2</sup>
	-	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. $0  extstyle 1  extstyle 0$	08'08"9W Lat. 47°32'46"5
La Guilmenchère - Freigné 44540 Vallons de l'Erdre	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
44540 Valions de l'Érdre	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
		'" Lat ° ' " ' _ " Lat ° ' "
	Communes traversées :	
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation d	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluc	Oui Non X
environnementale ?		Oui Non
4700		
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre	e projet et	
indiquez à quelle date il a été au	torisé ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Hors des zones de pré-localisation des zones humides des Pays de la Loire. Des sondages à la tarière manuelle ont été réalisés à proximité et ont traversé, sous la terre végétale, des limons argileux bruns, sans tâche d'hydromorphie.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé (SIC FR5200622 et ZPS FR5212002) à 13 kilomètres
D'un site classé ?		×	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Prélèvement en eau dans un aquifère de socle
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Rabattement du niveau piézométrique de la nappe de socle, avec incidence éventuelle sur le forage le plus proche, propriétéde la SARL, et les éventuels forages éventuelement exploités du secteur. Des essais de pompage, avec suivi dans les puits les plus proches et des piézomètres judicieusement implantés, sont programmés pour caractériser la nappe et évaluer l'impact global que pourrait avoir l'exploitation cumulée des 2 forages de la SARL de la Dandelière
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
/ Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Des essais de p	our caractériser la nap	ns les p	ouits le	lière. s plus proches et des piézomètres judicieusement implantés, sont l'impact global que pourrait avoir l'exploitation cumulée des 2 forages de la
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter tout risque de contamination de la nappe par infiltration via le forage ou son pourtour, le projet a été positionné dans un secteur préservé de tout risque de pollution ponctuelle.

En outre, les mesures de protection de l'ouvrage seront mises en œuvre :

- une margelle bétonnée sera réalisée autour du forage, d' une surface minimale de 3 m², avec une hauteur de 0,30 m
- La tête du forage débouchera dans un citerneau qui s ' élève à plus de 0,50 m au-dessus du terrain naturel
- la partie haute du forage est étanchéifiée sur 10 mètres de profondeur à partir du terrain naturel
- un capot de fermeture sera mis en place pour permettre un parfait isolement du forage et interdira l'accès,
- absence de traitement phytopharmaceutique sur un rayon de 35 mètres minimum autour du forage.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet représente une surface minime au sol (3 m² y compris la dalle de propreté). Hormis la mise en oeuvre du tubage, il n'y a pas d'injection dans le sous-sol.

L'incidence du projet sur l'environnement parait négligeable et la création du forage sera soumis à déclaration auprès de la police de l'eau (rubriques 1.1.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement); le débit demandé sera de 40 000 m3/an (volume maximal) et sera ajusté suite aux essais de pompages, en fonction de la capacité de la nappe, et des incidences potentielles sur la ressource en eau et les zones humides les plus proches.

#### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

_		Affilexes obligatories	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\times$
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

9. Engagement et signature
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Faità FREIGNE VACCIUS DE C'ERDRE 10. 30/00/ 70%
Fait à FREI FIUE VACCOUS DE C'ERDRE le. 30/06/701